



Commission de la jeunesse

4212 - Prévention spécialisée

Renouvellement pour 2011 des conventions d'objectifs et de moyens au titre de la prévention spécialisée

Rapport n° CP/2011/136

Service gestionnaire :

Service de protection de l'enfance

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander le renouvellement pour 2011 des conventions d'objectifs et de moyens des neuf associations autorisées et habilitées pour la réalisation d'actions de prévention spécialisée.

Ce rapport a pour objet de vous présenter les modalités et le contenu des différentes conventions d'objectifs et de moyens entre le Département du Bas-Rhin et les Associations autorisées et habilitées au titre de la prévention spécialisée.

Le Département a recours actuellement à neuf associations, habilitées et conventionnées par lui, réparties en 15 équipes intervenant dans les quartiers dits sensibles des villes de STRASBOURG, de BISCHHEIM, de SCHILTIGHEIM, de HAGUENAU et d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN. Toutes, après avis favorable du CROSMIS en 2008, sont autorisées par arrêté à créer un service de prévention.

Dans une position de dernier recours, face à l'échec des autres démarches éducatives institutionnelles, la prévention spécialisée vise par son intervention régulière à favoriser la reconstruction de liens sociaux, et l'intégration des populations en rupture.

Les Associations et équipes de prévention spécialisée interviennent dans les quartiers d'habitat social où se concentrent aujourd'hui les populations les plus fragiles au plan socio-économique (précarité, marginalité, échec scolaire, délinquance...).

Inscrites plus largement dans les politiques sociales, urbaines, économiques et culturelles du Département, les associations participent à la lutte contre les exclusions, à la prévention de la délinquance et contribuent pleinement à la cohésion sociale.

La population ciblée par la prévention spécialisée est celle des jeunes âgés de 10 à 25 ans, s'exposant à un risque de marginalisation.

94,98 ETP sont autorisés par le Département dans le cadre des budgets alloués et affectés à 9 structures associatives. La prévention spécialisée intervient actuellement dans 5 communes du Bas-Rhin.

En matière de financement de la mission, 4,7 millions d'euros sont inscrits au budget départemental pour prendre en charge le financement des frais de personnel, salaires et charges, ainsi que les frais de fonctionnement.

Le financement des équipes de prévention spécialisée est assuré en quasi totalité par le Département ; seule la ville de HAGUENAU participe, depuis 2006, à hauteur de 20% des frais de fonctionnement ainsi que par la mise à disposition de locaux. Depuis 2009, une convention a été signée avec la ville d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN définissant les modalités de sa participation.

La convention d'habilitation liant le Département avec les associations arrive à terme le 31 décembre 2010.

Compte tenu de cette échéance, il est proposé de reconduire pour 2011 les conventions actuellement en vigueur avec les associations pour la réalisation d'actions de prévention spécialisée sur ces territoires.

Pour l'intervention sur la ville de HAGUENAU, étant donné qu'une convention de financement sur trois ans a été signée dès 2010, entre le département et la ville de HAGUENAU, seule une convention d'objectifs tripartite est nécessaire.

Une convention a également été signée le 16 octobre 2009 entre le Département et la ville d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN portant sur une intervention pour deux ans à compter du 15 octobre 2009.

Les principaux objectifs déclinés dans ces conventions, au regard des orientations de la charte départementale et dans le cadre de l'action globale de prévention spécialisée, restent mentionnés comme suit :

Objectif 1 : Lutter contre la déscolarisation et contre l'exclusion scolaire

- ✚ Médiatiser les rapports entre les familles et les établissements scolaires ;
- ✚ Permettre aux parents de renouer les liens avec l'Ecole ;
- ✚ Accompagner l'enfant et ses parents vers l'établissement scolaire afin qu'ils y retrouvent leur place.

Objectif 2 : Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement pour les jeunes de 16 à 25 ans

- ✚ Repérer les jeunes confrontés à cette problématique ;
- ✚ Mobiliser les dispositifs susceptibles de répondre aux besoins de ces jeunes ;
- ✚ S'engager dans l'expérimentation du Pass'Accompagnement en orientant le jeune vers ce dispositif et/ou en l'accompagnant.

Objectif 3 : Soutenir l'exercice de la parentalité

- ✚ Sensibiliser les parents aux risques liés à l'errance de leurs enfants ;
- ✚ Accompagner les parents à poser des limites à leurs enfants ;
- ✚ Aider les enfants à comprendre l'intérêt et la bienveillance des limites posées par leurs parents.

Ces objectifs font l'objet d'une évaluation trimestrielle suivant des critères définis entre le Département et les associations.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1213	65-6563-51	4 795 000,00 €	4 795 000,00 €	4 795 000,00 €

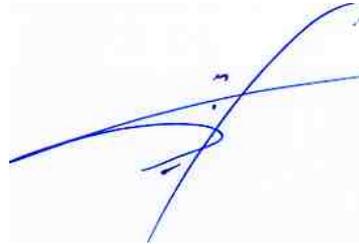
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve, pour 2011, les conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre le Département et les 8 associations concernées, à savoir : ALP, Entraide le Relais, Club de jeunes « l'Etage », JEEP, OPI, PAM, Centre-socio culturel « Victor Schœlcher » et VilAJe ainsi qu'une convention tripartite fixant les objectifs de l'intervention de Profil Prévention sur HAGUENAU.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ces 9 conventions.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL